Rapport annuel

PRIX ET QUALITÉ DU

SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS

SIMER

2017

Au cours de l'année 2017, le territoire et la gouvernance du SIMER ont évolué sous l'effet de l'entrée en vigueur du nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

Ces évolutions ont complexifié le fonctionnement et la gouvernance du syndicat mais n'ont toutefois pas empêché d'obtenir des résultats encourageants puisque la production de déchets diminue et que le taux de valorisation atteint désormais les 50%.

Pour autant, au regard des objectifs de la Loi de Transition Énergétique, nous devons avoir une réflexion d'ensemble sur l'organisation de notre service pour être à la fois exemplaire sur le plan environnemental et maîtriser l'évolution des coûts. C'est la raison pour laquelle la décision a été prise de conduire une étude sur une refonte des modes et fréquences de collecte, sur la tarification incitative, ou encore le tri à la source des biodéchets.

Faire de nos déchets, une ressource pour le territoire, telle est notre ambition, certes encore un peu présomptueuse, mais avec des partenariats locaux qui se tissent et des actions de sensibilisation toujours aussi dynamiques.

Sur ce chemin, nous serons vigilants à recueillir l'avis de la population, des professionnels et des élus pour que les évolutions de service possibles puissent satisfaire les attentes du plus grand nombre.

Ernest COLIN,
président du SIMER

depuis février 2018

Sommaire

Le territoire 04

La gouvernance 05

Bilan des actions menées en 2017 06

L'animation des territoires 09

Les indicateurs techniques 13

La collecte des déchets 16
Les apports en déchèterie 18
Le traitement 20
La valorisation matière 22
La valorisation organique 24
La valorisation énergétique 26
Le traitement des déchets ultimes 28
Les déchets d'activités économiques 30

Les indicateurs financiers 33

Le bilan social 39

Organigramme 42

Projets 2018 43

Le territoire

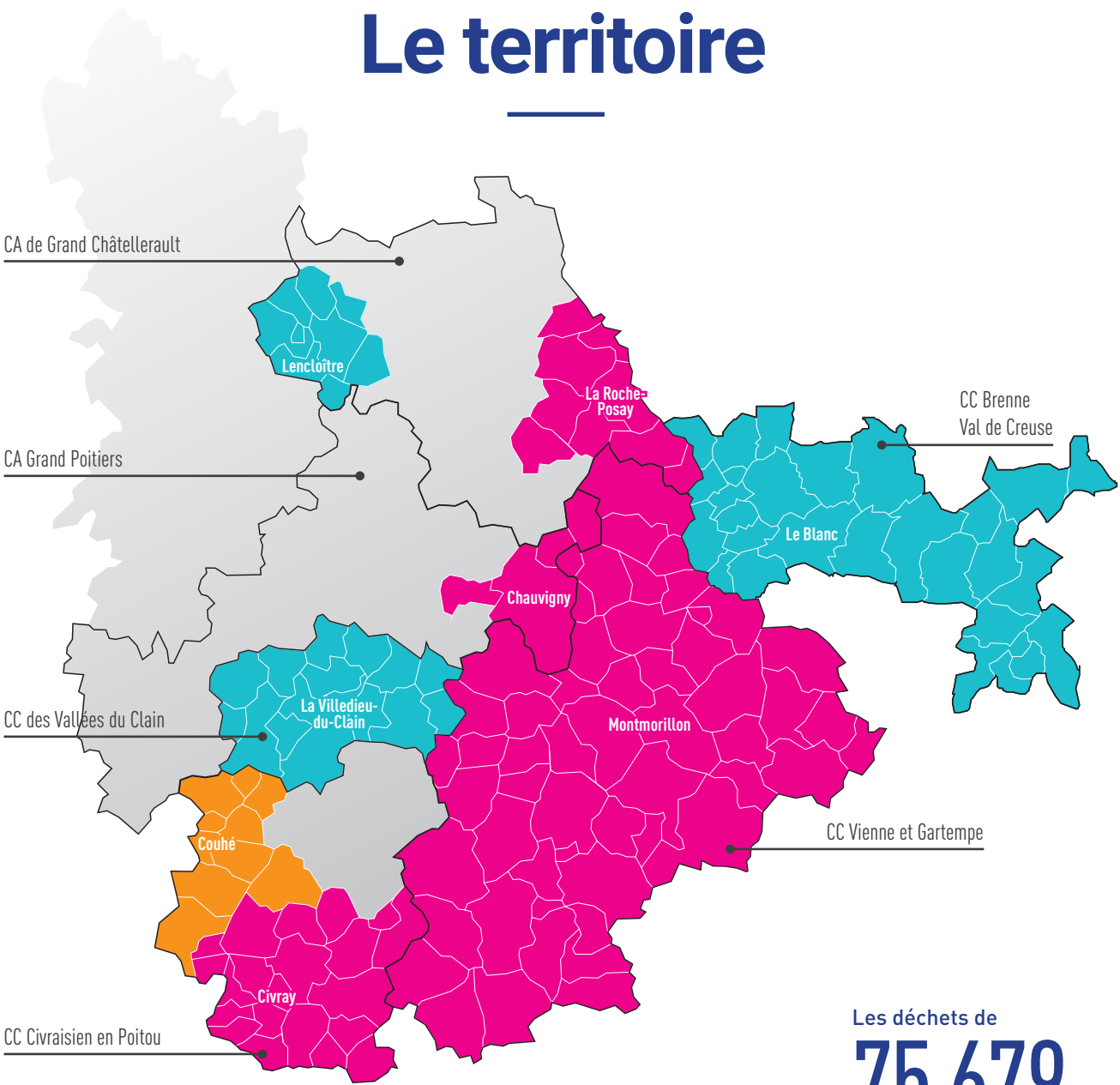

Les déchets de
75 679
habitants sont collectés par le SIMER

Les déchets recyclables de
135 000
habitants sont triés par nos équipes

- Territoires ayant transféré au SIMER la compétence « collecte et traitement » des déchets
- Territoire ayant transféré au SIMER la compétence « traitement » des déchets + collecte assurée en prestation
- Territoires clients du centre de tri du SIMER

La gouvernance

YVES BOULOUX

Président

ERNEST COLIN

1er Vice-Président en charge de l'activité travaux publics

BERNARD PORCHET

Vice-Président en charge des finances

CATHERINE MARIGNAN

Vice-Présidente en charge de la collecte des déchets et des déchèteries

(jusqu'en juillet 2017)

DANIEL TREMBLAIS

Vice-Président en charge de la qualité et de la tarification du service

FRANÇOIS AUDOUX

Vice-Président en charge de la valorisation des déchets et de l'économie circulaire

(jusqu'en juillet 2017)

Le comité syndical Collèges « collecte et/ou traitement des déchets ménagers » Délégués titulaires

CC Vienne et Gartempe

BOIRON William
BOULOUX Yves
CHARRIER Patrick
GLAIN Jean-Marie
JEAN Gisèle
ROYER Patrick

CC du Civraisien en Poitou

AUDOUX François
BEGUIER Vincent
COLAS Josette
PENY Marcel
PROVOST Jean-Pierre

CA Grand Châtellerault

AZIHARI Evelyne
TREMBLAIS Daniel

CA Grand Poitiers

(jusqu'en juillet 2017)

CORONAS Patrick
MAERTEN Jean-Luc
MARIGNAN Catherine

Le bureau syndical

14 délégués

Bilan
des actions menées en 2017

Réduisons nos déchets

44 restaurants adoptent le Gourmet Bag / **300** composteurs distribués à la population / **11** projets collectifs subventionnés / **650** participants à la fête de la soupe contre le gaspillage alimentaire / Campagne de caractérisation des ordures ménagères résiduelles.

Développement de l'activité du centre de tri des déchets

Apport de **1 200** tonnes d'emballages provenant de Charente-Maritime (CYCLAD) en raison des travaux de modernisation du centre de tri de la Rochelle.

Optimisation des activités « collecte »

Développement de la collecte des papiers de bureaux avec les associations / Mise en place d'une saisonnalité pour les ouvertures de déchèteries / Modernisation des déchèteries de Saint-Savin et Pleumartin / Déploiement de la filière Eco-Mobilier dans 2 nouvelles déchèteries.

Diversification de nos moyens de valorisation

Partenariat avec un agriculteur pour effectuer des tests de compostage de déchets verts en bout de champ afin de limiter les temps de transport.

Eco-exemplarité

Installation de 2 centrales photovoltaïques d'une capacité de production de 5MW, soit la consommation d'environ 3 000 habitants (hangar bois de l'Eco-Pôle (612 panneaux) et ancienne décharge située à Pindray (16 000 panneaux)).

Démarche qualité et sécurité

Renforcement de la signalétique sur le site de l'Eco-Pôle / Sécurisation du quai de transfert / Partenariat avec le CDG86 et les Communautés de Communes du Loudunais et des Vallées du Clain pour l'amélioration de la perception des métiers du déchet.

Projets structurants

Étude de préfiguration pour la mise en oeuvre d'un Contrat d'Objectifs Déchets Economie Circulaire avec l'ADEME / Étude technico-économique pour la modernisation du centre de tri / Partenariat avec le SYMCTOM du Blanc pour la reconfiguration du centre de tri / Réponse à l'appel à projet ADEME pour l'harmonisation et l'optimisation du service public de prévention et de gestion des déchets / Participation à l'élaboration du plan de prévention et de gestion des déchets de la Région Nouvelle-Aquitaine.

ET VOUS VOUS FAITES QUOI
POUR LE TÉLÉTHON ?

Réduction et tri des déchets

L'animation des territoires

Une équipe de 6 agents œuvre au quotidien pour communiquer et sensibiliser la population au tri et à la réduction des déchets. Cette équipe travaille également à développer des partenariats locaux dans une démarche d'économie circulaire.

Une caractérisation des sacs noirs menée en juin 2017 démontre qu'il reste encore **25%** d'emballages recyclables dans nos poubelles et **41%** de déchets organiques.

La sensibilisation directe des usagers a été renforcée grâce à une présence plus ciblée sur le terrain (20 permanences en déchèterie).

L'événementiel est aussi un temps intéressant pour sensibiliser le public : **32** manifestations ont été accompagnées par le SIMER en 2017 (matériel de tri des déchets,...). L'accompagnement personnalisé proposé permet ainsi aux organisateurs de manifestation de mieux gérer leurs déchets, c'est aussi un moyen pour sensibiliser le public : « la bonne gestion des déchets, partout ».

Le déploiement du Gourmet Bag auprès de **44** restaurateurs (sur 150 démarchés) a été un vrai succès, apprécié des professionnels et des clients des restaurants.

chiffres clés

740 visiteurs accueillis à l'Eco-Pôle, site de traitement des déchets du SIMER

650 participants à la 2e édition de la fête de la soupe

32 manifestations accompagnées (prêt de matériels, conseils,...)

2 passages annuels dans les 89 mairies du périmètre syndical

11 projets collectifs en faveur de la réduction et/ou du tri des déchets soutenus financièrement

300 composteurs distribués

6 nouvelles zones de compostage en école

2 210 m³ de végétaux broyés lors de 11 opérations de broyage en communes

33 tonnes d'objets réemployés par l'association Corbeau Blanc

3 055

personnes sensibilisées lors d'animations scolaires, d'événements locaux, permanences en marché et en déchèterie, à domicile

44

restaurants partenaires Gourmet Bag

Collecte et traitement

Les indicateurs techniques

La gestion des déchets s'appuie sur une chaîne logistique qui regroupe des moyens de collecte, de transport et des installations de traitement. L'efficacité de cette chaine se mesure à l'aune des moyens mis en œuvre et des résultats obtenus.

En France, les déchets des ménages représentent chaque année un peu plus de 37 millions de tonnes, soit 11% du total des déchets produits (345 millions de tonnes) avec les objectifs de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) votée en 2015.

Objectifs de la LTECV :

» **Réduire de 10%** les déchets des ménages d'ici 2020,

» **Recycler 55%** des déchets non dangereux d'ici 2020 puis 65% en 2025,

» **Réduire de 50%** les déchets mis en décharge d'ici 2025.

Après une augmentation significative en 2016 (+12 kg/hab), la production de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) a connu une très légère décrue en 2017 (**- 4 kg** /hab). La quantité de déchets générée par les ménages est encore significative puisqu'elle atteint **548 kg**/hab, ce qui est au-dessus de la moyenne nationale (**519 kg** /hab).

50% des déchets traités ont fait l'objet d'une valorisation matière, organique ou énergétique. Ce pourcentage supérieur à la moyenne nationale (39%) reste en deçà des objectifs de la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (55% en 2020).

chiffres clés

1.1 million
de kilomètres parcourus

548 kg
de déchets produits en moyenne par habitant en 2017, soit une baisse de 4 kg/hab

50%
de déchets valorisés (hors gravats)

Comparaison de la production des déchets entre le SIMER et la Région Nouvelle-Aquitaine

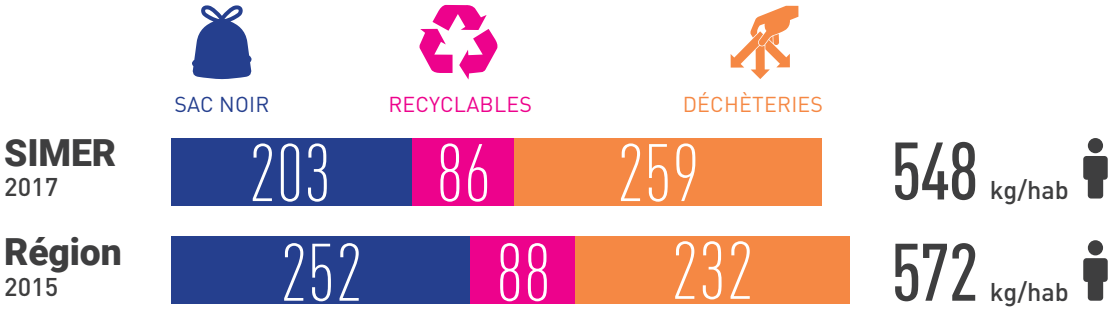

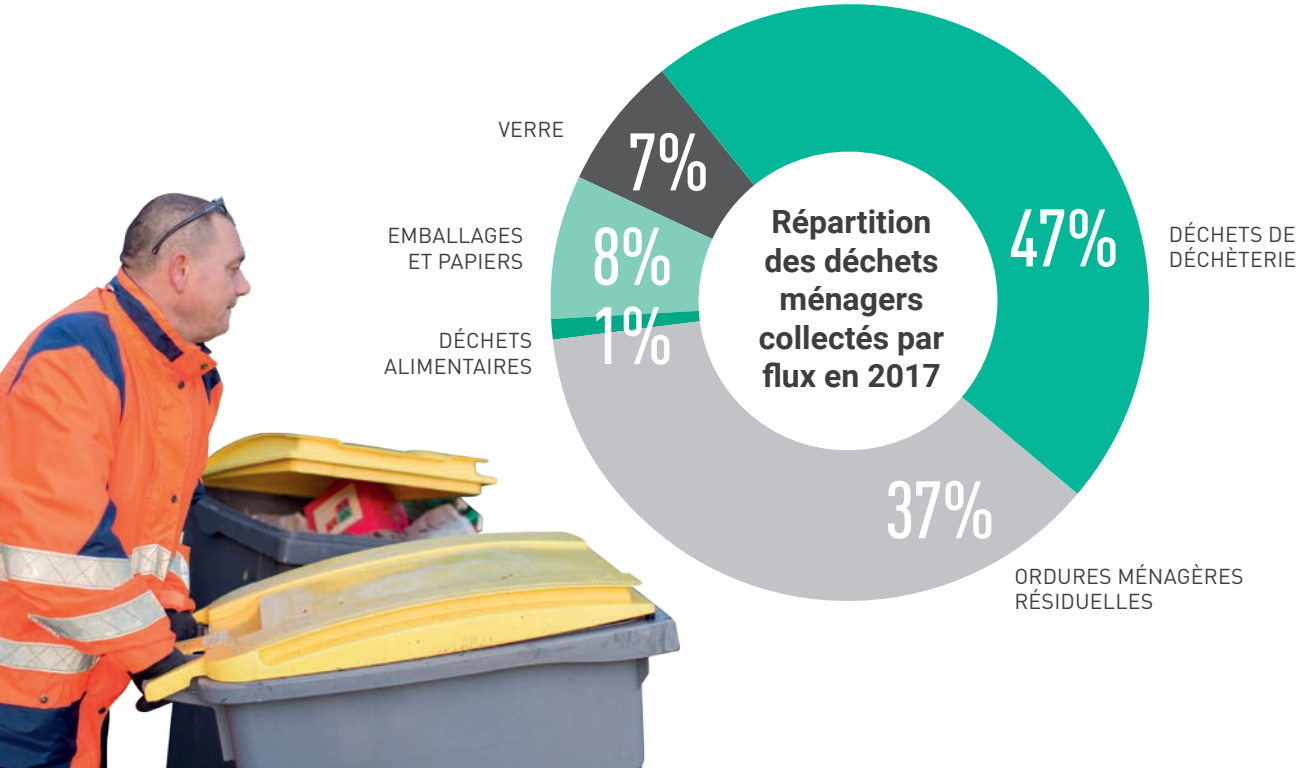

La collecte
des déchets ménagers

53% des déchets collectés en 2017, soit 289 kg/habitant, l'ont été en porte à porte ou point d'apport volontaire. Pour ce faire, ce sont essentiellement des moyens humains et matériels propres au syndicat qui sont mobilisés, à l'exception notable de la collecte du verre qui est déléguée à un prestataire privé.

- 21 kg

par habitant d'ordures ménagères résiduelles (sac noir) depuis 2010

30%

(+ 1 point) d'ordures ménagères assimilées valorisables collectées (verre, emballages, papiers et bio-déchets)

» 11 bennes à ordures ménagères bi-compartimentées

sont utilisées pour collecter simultanément le papier et les emballages en mélange ainsi que la fraction non valorisable des ordures ménagères. 35 agents, encadrement compris, répartis sur 3 sites (Sillars, Civray, Millac) collaborent activement à ce service.

» 46% des usagers (17 700) sont collectés en point de regroupement

(**1 256** points). Le reste des usagers est collecté en porte à porte au moins 1 fois par semaine et même deux fois par semaine pour les centres-villes de Montmorillon, Chauvigny et Civray. Des collectes supplémentaires peuvent également être organisées durant les périodes estivales ou à la demande des professionnels et des communes.

» 352 bornes d'apport volontaire,

réparties dans 89 communes, sont également utilisées pour la collecte du verre.

Les données de collecte présentées dans les pages 16 à 19 concernent les territoires pour lesquels le SIMER a le transfert de la compétence collecte.

Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) contenues dans les sacs noirs constituent toujours le premier flux de déchets collecté. Il est toutefois en recul de **1,5%** et représente encore **203 kg** /hab.

La fraction recyclable des ordures ménagères (verre + papiers + emballages + déchets alimentaires) représente 30% des tonnages collectés. Elle est sur un an en progression relative de 1 point sous l'effet de la hausse de 3,8% des tonnages d'emballages et de papiers. Des partenariats avec des associations locales ont notamment permis d'organiser des collectes spécifiques du papier pour enrayer la chute des tonnages observée depuis plusieurs années. La collecte du verre, bien qu'en baisse de 5%, demeure à un bon niveau (41 kg/hab).

Au total, entre 2010 et 2017 la production d'ordures ménagères assimilées (OMA) a baissé de **8%** ou **21 kg** /hab.

289 kg

de déchets par habitant ont été collectés en porte à porte ou point d'apport volontaire

203 kg

par habitant d'ordures ménagères résiduelles

86 kg / hab de recyclables

42 kg d'emballages et de papiers recyclables

41 kg de verre

3 kg de déchets alimentaires
(collecte restreinte à une partie du territoire)

Les apports en déchèterie

Le syndicat exploite le haut et le bas de quai d'un parc de 16 déchèteries. Elles maillent le territoire pour assurer un service de proximité et de qualité.

Ce service emploie **30 agents** et dispose de :
» **7 véhicules** polybenne,
» **5 remorques**,
» **175 caissons**.

Les tonnages collectés en déchèterie sont stables par rapport à l'année passée, mais demeurent à un haut niveau avec près de **259 kg** /hab. Cela s'explique essentiellement par la ruralité du territoire avec un réseau de déchèterie dense et ouvert aux professionnels.

Les déchets verts restent le premier flux apporté en déchèterie. Ils représentent **45%** des apports et sont à nouveau en augmentation. La filière mobilier se développe avec 258 tonnes de déchets collectés en 2017, ce qui contribue en partie à la baisse de **3%** du tout-venant.

Le taux de valorisation (hors gravats) des déchets collectés en déchèterie repasse la barre des 75%. Il atteint même 81%, si l'on prend en compte les gravats, dont les tonnages baissent certes légèrement, mais constituent toujours, avec **77 kg**/hab, le deuxième flux de déchets le plus collecté en déchèterie.

259 kg
par habitant de déchets apportés en déchèterie

77 kg
par habitant de gravats

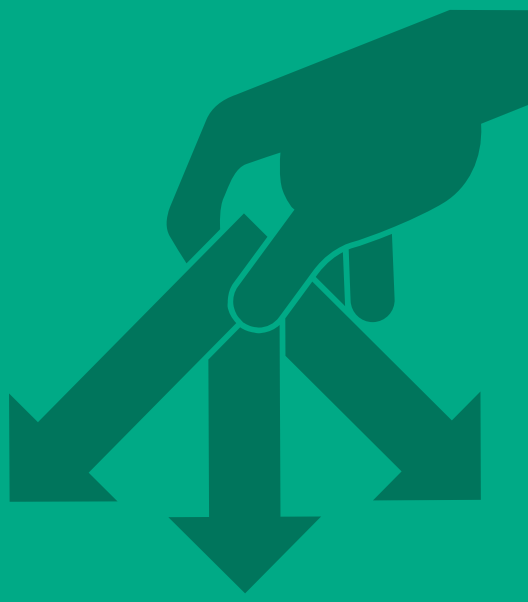

117 kg
par habitant de déchets verts (+ 2 kg/2016)

64 kg
par habitant de tout-venant (- 2 kg/2016)

4 kg
par habitant de déchets mobiliers

75%
des déchets (hors gravats) sont valorisés

450 000 km
parcourus

Le traitement

Le SIMER a traité en 2017 plus de 40 000 tonnes de déchets. Les modes de traitement varient en fonction de la nature du déchet, ainsi une dizaine d'installations réparties sur le territoire contribuent à valoriser ou éliminer ces déchets.

- TOUT-VENANT & ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES : TRANSFERT
- COMPOSTAGE DE VÉGÉTAUX
- GRAVATS : REMBLAIEMENT DE CARRIÈRE
- RECYCLABLES : TRI DES DÉCHETS
- TOUT-VENANT & ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES : ENFOUISSEMENT
- VERRE : RECYCLAGE EN UNITÉ DE PRÉPARATION DE CALCIN

Un déchet sur deux traité par le SIMER est valorisé.

Cela s'explique essentiellement par la progression de la valorisation organique (+ 5 pts). Les valorisations matière et énergétique régressent légèrement. Rappelons toutefois l'objectif de diviser par deux la part de l'enfouissement comme le prévoit la Loi de Transition Énergétique.

+ de 3 pts

d'augmentation du taux de valorisation des déchets depuis 2010

Les données de traitement présentées dans les pages 20 à 29 concernent les territoires pour lesquels le SIMER a le transfert de la compétence traitement.

4 377 t

de compost vendues

(augmentation de 32% entre 2016 et 2017)

La valorisation matière » 22%

Le tri des déchets permet de valoriser des matières, tels que le plastique, le papier, la ferraille, ...
Ces matières réutilisables, dites matières premières secondaires, sont ainsi réintroduites dans le circuit de la production.

6 283 tonnes de déchets recyclables ont été traitées par le centre de tri du SIMER en 2017. Cela représente **2 220** tonnes de plus qu'en 2016, soit une augmentation de 55%.

Parmi ces tonnages, 3 468 tonnes sont traitées pour le propre compte du syndicat et 2 815 tonnes sont traitées pour le compte de collectivités clientes :
- 782 tonnes pour la Communauté de Communes des Vallées du Clain,
- 210 tonnes pour l'Agglomération du Grand Châtellerault,
- 1 107 tonnes pour CYCLAD (17),
- 716 tonnes pour le SYMCTOM (36).

De façon logique, nous observons une augmentation de toutes les matières produites par le centre de tri avec toutefois un stock résiduel qui signifie que tous les déchets entrants n'ont pu être traités au cours de l'année. Les refus de tri croissent mais demeurent maîtrisés.

La valorisation matière des OMA et des déchets collectés en déchèterie

69%

d'OMA collectées en porte à porte ou en point de regroupement

31%

de déchets collectés en déchèterie

Évolution des tonnages entrants au centre de tri

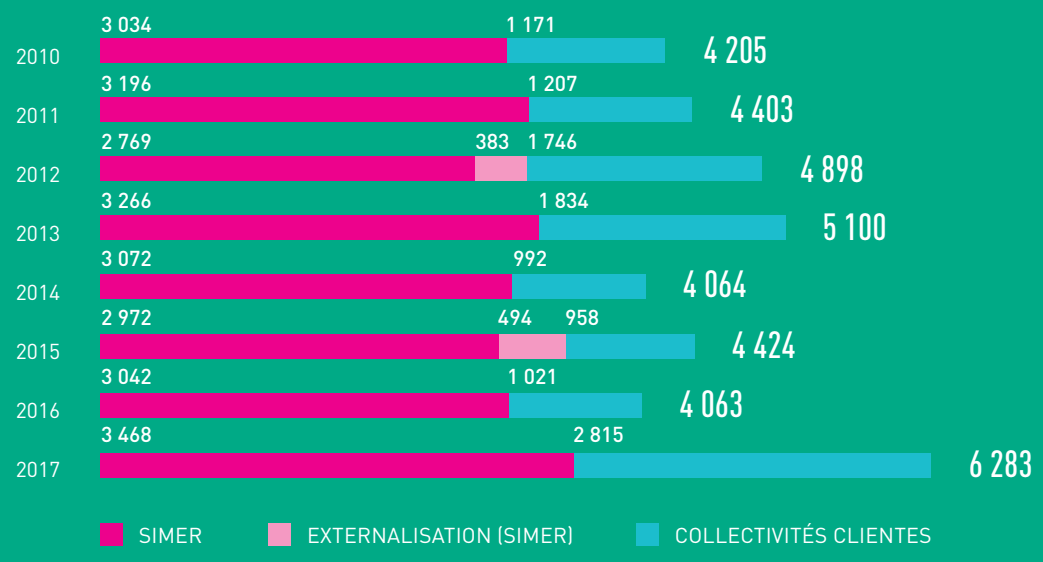

Production du centre de tri

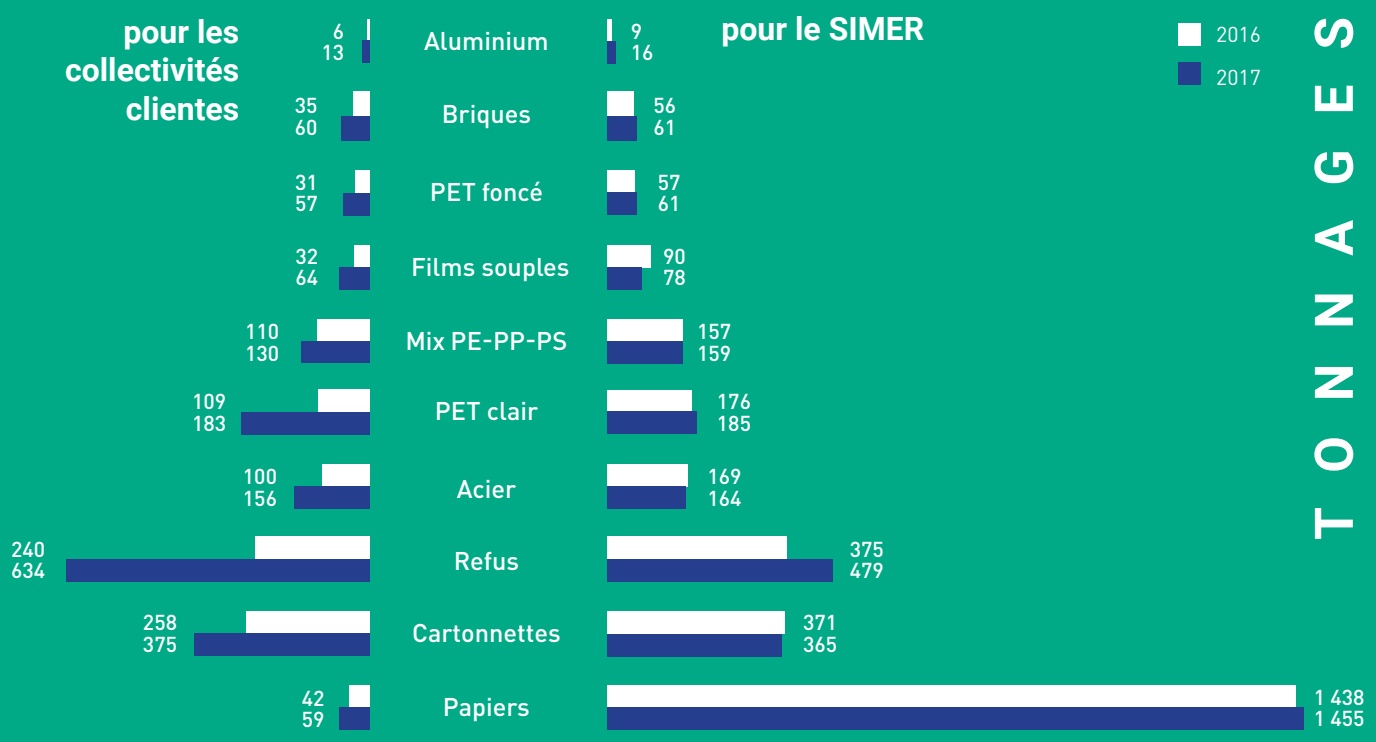

La valorisation organique » 21%

Les biodéchets sont constitués des déchets verts collectés en déchèterie et des déchets alimentaires de gros producteurs. Ils sont valorisés via un process de compostage en un amendement organique certifié NFU 44-051.

Les apports de matières organiques tels que les déchets verts et les déchets alimentaires sont en hausse, **+6%** entre 2016 et 2017. De nouvelles solutions de valorisation, comme le compostage en bout de champ, se sont développées au cours de l'année afin de répondre au besoin de valoriser plus localement les quantités de déchets organiques.

6 962 tonnes de biodéchets ont été traitées sur la plateforme du SIMER en 2017. En comparaison avec 2016, cela représente une baisse de 14% du tonnage.

Cette évolution est liée à un nouvel exutoire chez un agriculteur (Saint-Savin) où plus de 800 tonnes de déchets verts en 2017 ont été déposées sur une plateforme. Le SIMER souhaite développer cette pratique afin de limiter les distances parcourues.

Tonnes entrantes sur les sites de traitement

	Déchets verts	Déchets alimentaires
SIMER Sillars	6 589 t	373 t
VALOR-LISE Champagné-Saint-Hilaire	1 878 t	15 t
SEDE ENVIRONNEMENT Ingrandes-sur-Vienne	29 t	0 t
PLATEFORME AGRICOLE Saint-Savin	813 t	0 t

La valorisation énergétique » 7%

La valorisation énergétique résulte du traitement du bois collecté en déchèterie et auprès de certains professionnels, ainsi que de la partie ligneuse des déchets verts.

L'activité de préparation et de broyage de ces déchets, avant expédition, est effectuée sur la plateforme de l'Eco-Pôle (Sillars) avec les moyens du syndicat, moyens qui font l'objet d'une mutualisation avec ceux d'Evolis 23.

En 2017, **2 863** tonnes de bois ont été traitées sur la plateforme dont 2 226 tonnes en provenance des déchèteries, 172 tonnes issues des professionnels et 465 tonnes issues du SYMCTOM du Blanc.

La filière de bois A reste une filière minoritaire, avec 170 tonnes, soit un peu moins de 6% du tonnage total entrant sur la plateforme. Les exutoires de valorisation restent également difficiles à trouver, seulement 33 tonnes ont pu être envoyées vers des chaufferies bois en 2017.

Répartition du bois entrant sur la plateforme de valorisation en fonction de l'origine de production

78% de bois des déchèteries

6% de bois des professionnels

16% de bois du SYMCTOM du Blanc

Les bois de classe A
(bois non traités), issus des sous-produits de la transformation du bois brut, bois secs non-traités et non peints, palettes...

Les bois de classe B
(bois faiblement traités), qui rassemblent les panneaux, les bois d'ameublement, les bois de démolition exempts de gravats...

Qualité des apports de bois

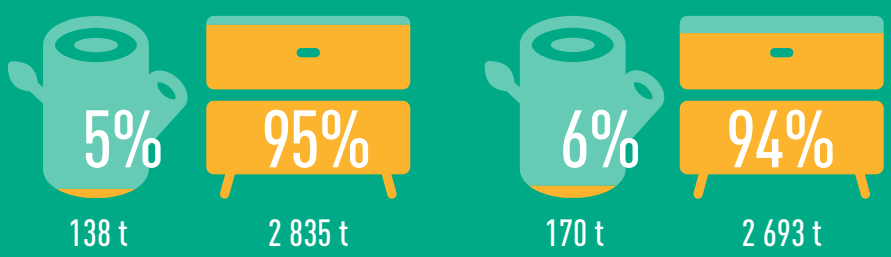

Le traitement des déchets ultimes

» 50%

Les ordures ménagères résiduelles, le refus de tri et le tout-venant de déchèterie constituent la partie non valorisable des déchets collectés par le SIMER. Ces déchets sont acheminés vers des installations de stockage de déchets non dangereux, dont le biogaz sert à produire de l'électricité.

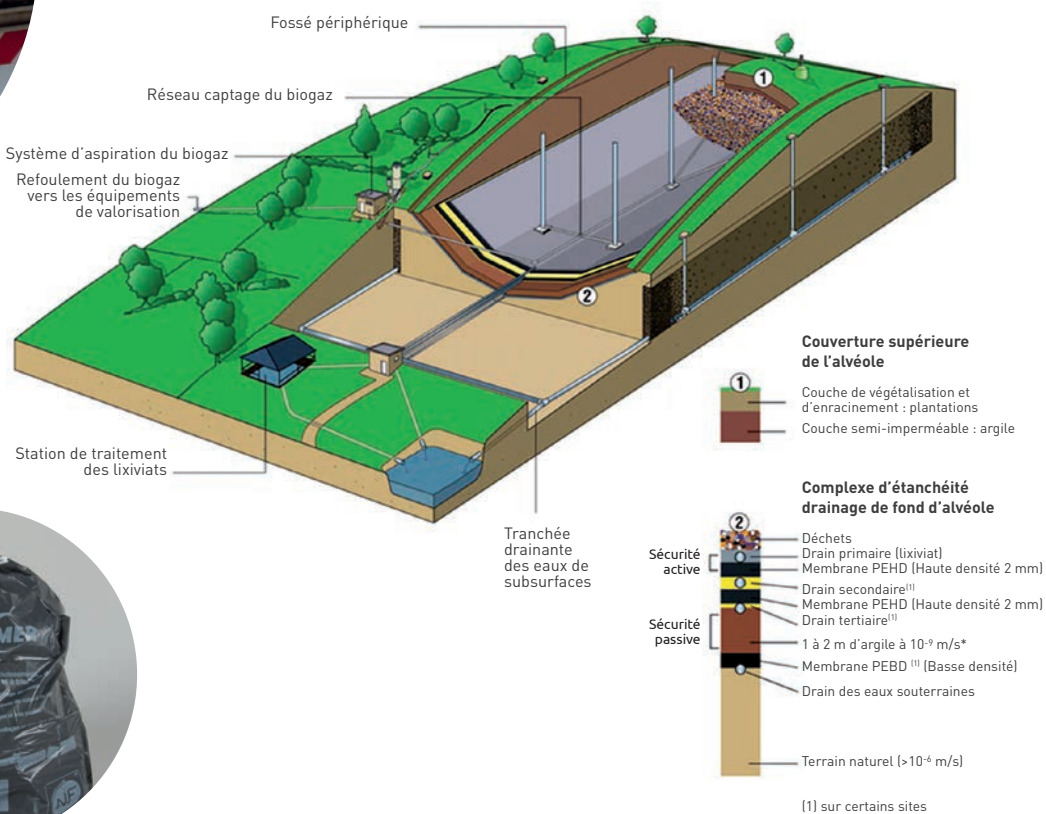

Au total, entre 2016 et 2017, on constate une évolution des tonnages enfouis, cela est dû à l'activité accrue sur le centre de tri ainsi qu'aux collectes spécifiques auprès des professionnels.

Évolution des tonnages enfouis entre 2010 et 2017

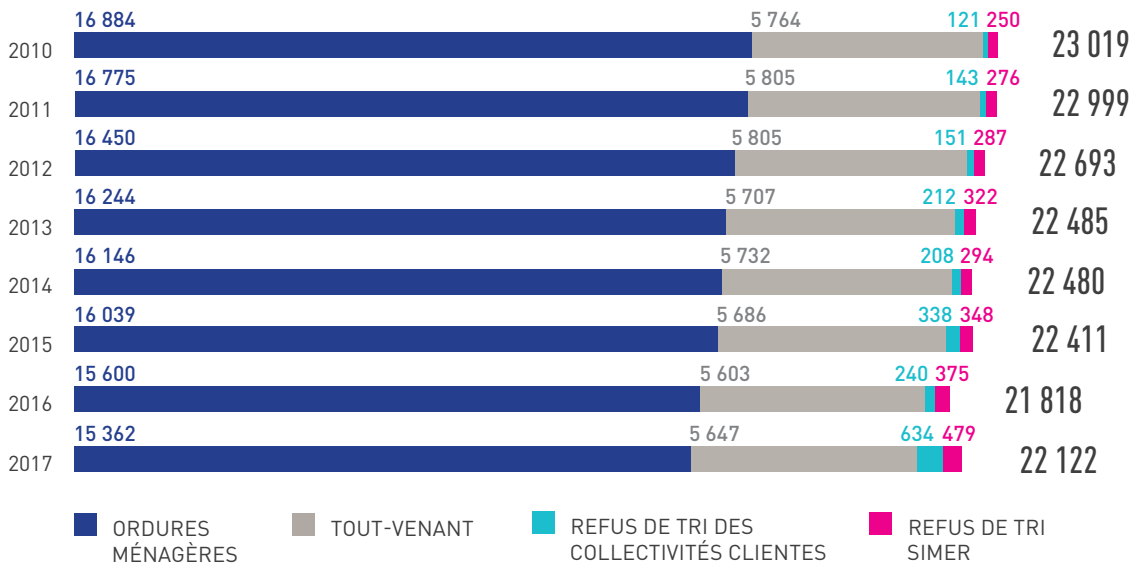

Les déchets d'activités économiques

31 t
de cartons

172 t
de bois

622 t
de tout-venant

714 t
de déchets verts de collectivités

54 t
de déchets verts d'entreprises

157 t
de fumier de cheval

364 t
de déchets alimentaires

Un certain nombre de professionnels et de collectivités ont recours à des services spécifiques du syndicat pour collecter leurs déchets. Ceux-ci doivent ainsi être qualifiés de déchets d'activités économiques.

Les professionnels en déchèterie c'est :

» **500 professionnels** utilisateurs des déchèteries,

» **7 300 m³** de déchets, soit environ 750 tonnes de déchets.

Jérôme SAZARIN
Ernest COLIN
Monique LATOUR
Michel
Jean-Marie GLAIN

Prévention et gestion des déchets

Les indicateurs financiers

La gestion des déchets nécessite des moyens financiers importants. Un suivi minutieux des dépenses et recettes est effectué dans le but de maîtriser les moyens alloués aux services.

Le financement du service

Le service est essentiellement financé par la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM), selon les dispositions de l'article 2033-76 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les particuliers

Le montant annuel 2017 de la REOM pour les particuliers est calculé selon deux critères : la fréquence et le type de collecte (porte à porte ou point de regroupement, bout de voie).

	Un ramassage hebdomadaire C1	Deux ramassages hebdomadaires C2
Porte à porte	184 €TTC	229 €TTC
Point de regroupement ou bout de voie	175 €TTC	184 €TTC

Les professionnels

Le montant annuel 2017 de la REOM pour les professionnels est composé d'une part fixe, en fonction de la fréquence hebdomadaire de collecte des déchets, et d'une part proportionnelle en fonction du volume hebdomadaire de déchets produits, évaluée au regard de la dotation et du volume des bacs attribués.

Part fixe

Un ramassage hebdomadaire C1	184 €TTC
Deux ramassages hebdomadaires C2	229 €TTC

Part proportionnelle

JUSQU'À 120L (INCLUS)	0 € TTC
DE 121L À 240L	92 € TTC
DE 241L À 600L *	184 € TTC
601L À 1200L	368 € TTC
1201L À 1800L	736 € TTC
1801L À 2400L	1 104 € TTC
ETC.	

* Les bacs de 660L correspondent à un volume utile de 600L

Évolution de la part relative des recettes du service

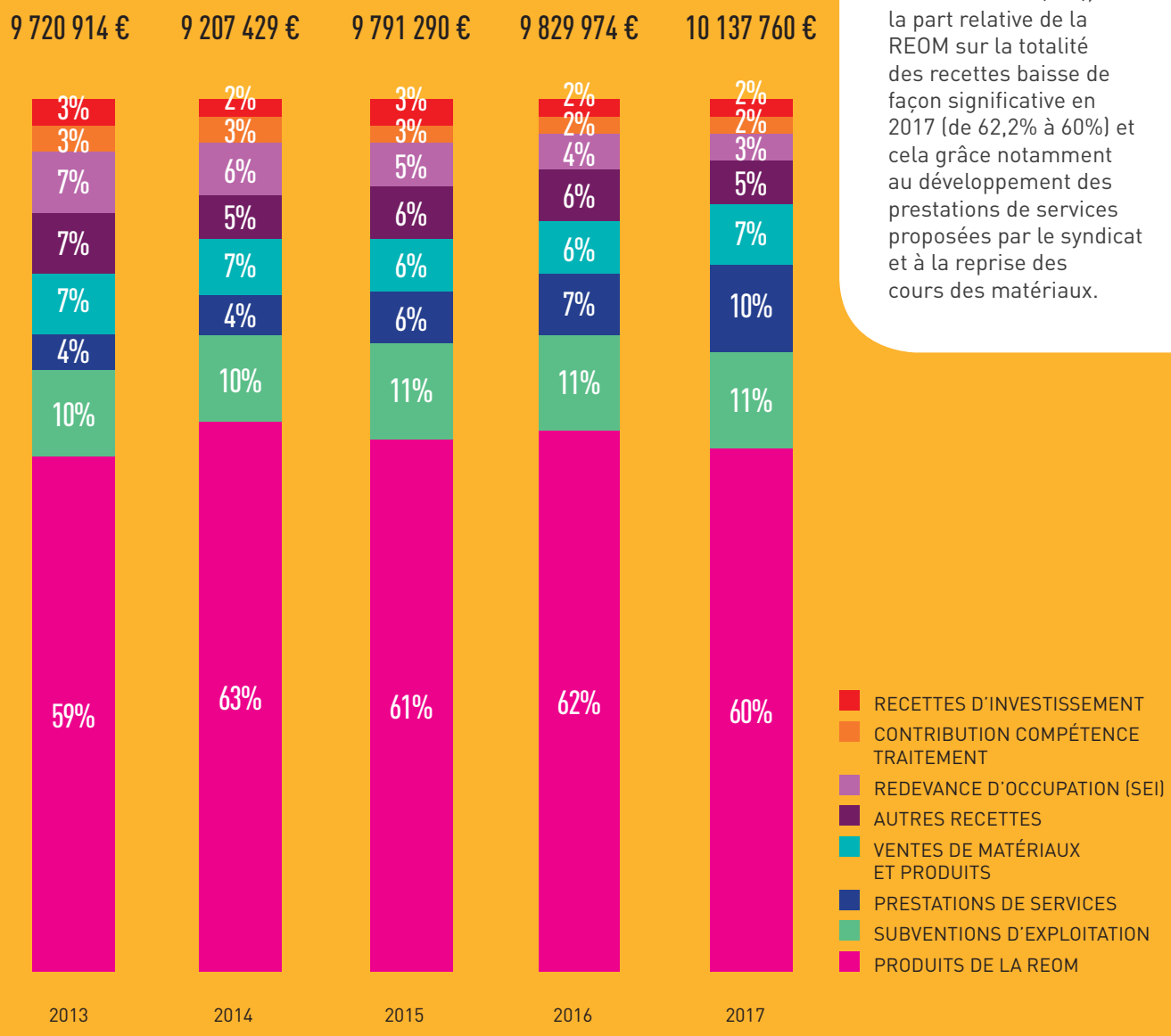

Malgré la baisse de la redevance d'occupation versée par Séché Eco-Industries (SEI), la part relative de la REOM sur la totalité des recettes baisse de façon significative en 2017 (de 62,2% à 60%) et cela grâce notamment au développement des prestations de services proposées par le syndicat et à la reprise des cours des matériaux.

Les dépenses

Total dépenses
12 076 677 €

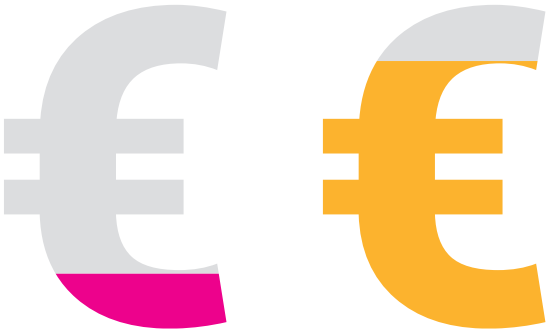

17%
Dépenses d'investissement
2 046 124 €

83%
Dépenses d'exploitation
10 030 552 €

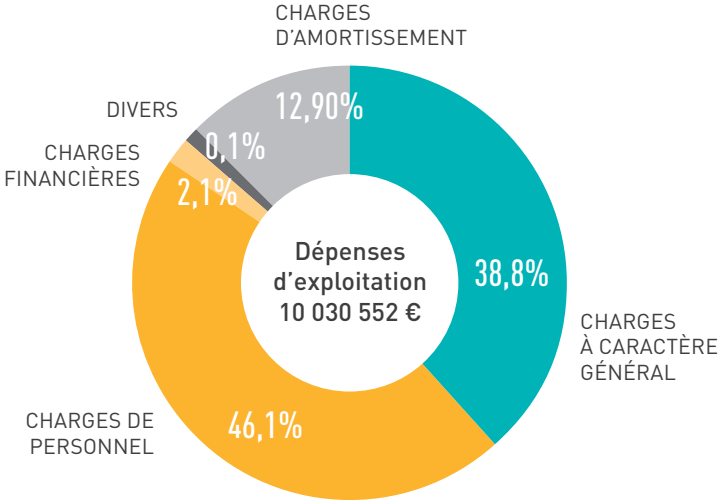

Principaux investissements réalisés

L'acquisition de matériels roulants : 522 079 € (dont 397 776 € de RAR 2016)
- 2 bennes à ordures ménagères
- 1 polybenne

L'aménagement des déchèteries : 403 517 € (dont 19 616 € de RAR 2016)

L'acquisition de caissons de déchèterie et bornes d'apport volontaire : 177 025 € (dont 82 647 € de RAR 2016)

L'acquisition de dispositifs de collecte pour les professionnels (bacs et bennes diverses) : 34 856 € (14 050 € de RAR 2016)

Principales charges à caractère général

537 366 € pour l'achat de carburants

270 174 € pour l'entretien du matériel roulant

236 871 € pour l'achat de sacs de collecte

1 998 257 € pour diverses prestations confiées à des entreprises extérieures, dont :
- le traitement des déchets ultimes et des inertes : 1 615 814 €
- la collecte du verre : 86 574 €
- le lavage des bacs de collecte et des bornes à verre : 63 973 €
- le traitement des DDS : 44 858 €
- la valorisation des déchets verts : 35 013 €
- l'entretien des vêtements de travail des agents : 34 045 €

Les recettes

Total recettes d'exploitation
10 137 760 €

60%
Produits de la REOM
6 080 197 €

11,4%
Subventions d'exploitation
1 160 621 €

10,2%
Prestations de services collectivités et professionnels
1 034 917 €

7,1%
Ventes de matériaux et produits
723 160 €

4,3%
Autres recettes
439 386 €

2,9%
Redevance d'occupation
297 000 €

2,5%
Contribution compétence traitement
255 000 €

1,5%
Recettes d'investissement
147 479 €

Subventions d'exploitation

ECO-EMBALLAGES : **815 536 €**	70,3%
ADEME : **144 310 €**	12,4%
OCAD3E : **62 421 €**	5,4%
ECO-MOBILIER : **58 151 €**	5,0%
ECO-FOLIO : **53 706 €**	4,6%
ECO-DDS : **15 875 €**	1,4%
ECO-TLC : **6 777 €**	0,6%
Autres (Valorplast, divers...) : **3 845 €**	0,3%

Prestations de services réalisées

Prestations pour le tri et le transport des emballages et du papier : **585 725 €**
Prestations de collecte des déchets : **203 540 €**
Prestations de gardiennage de déchèteries : **30 638 €**
Prestations aux professionnels : **81 911 €**
Prestations aux collectivités : **30 003 €**
Apports des professionnels en déchèteries : **60 340 €**
Prestations de broyage du bois : **29 050 €**
Autres : **13 710 €**

Ventes de matériaux et produits

Matériaux issus du centre de tri : **367 974 €**
Matériaux issus des déchèteries : **243 847 €**
Verre : **71 258 €**
Compost : **40 081 €**

Vos déchets, notre métier

Le bilan social

Le service public de prévention et de gestion des déchets du SIMER emploie 112 agents. La diversité et la technicité des différents métiers exercés par ses agents font du SIMER un employeur important du territoire.

Répartition des effectifs par services

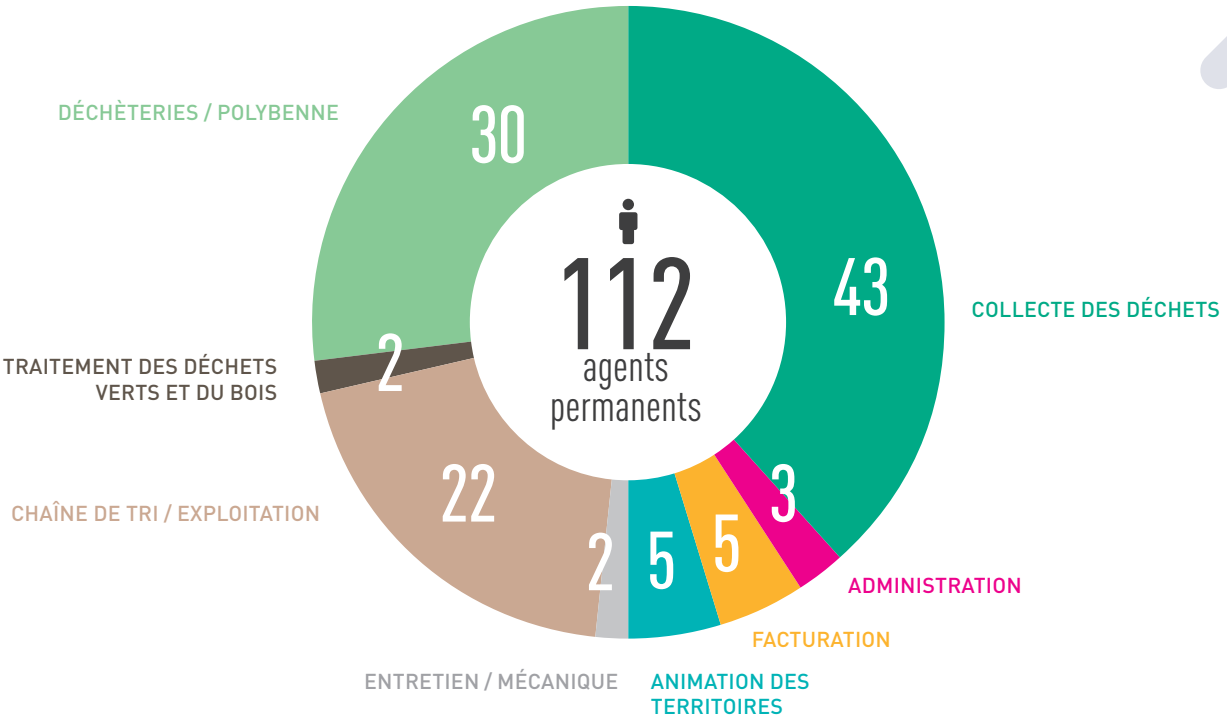

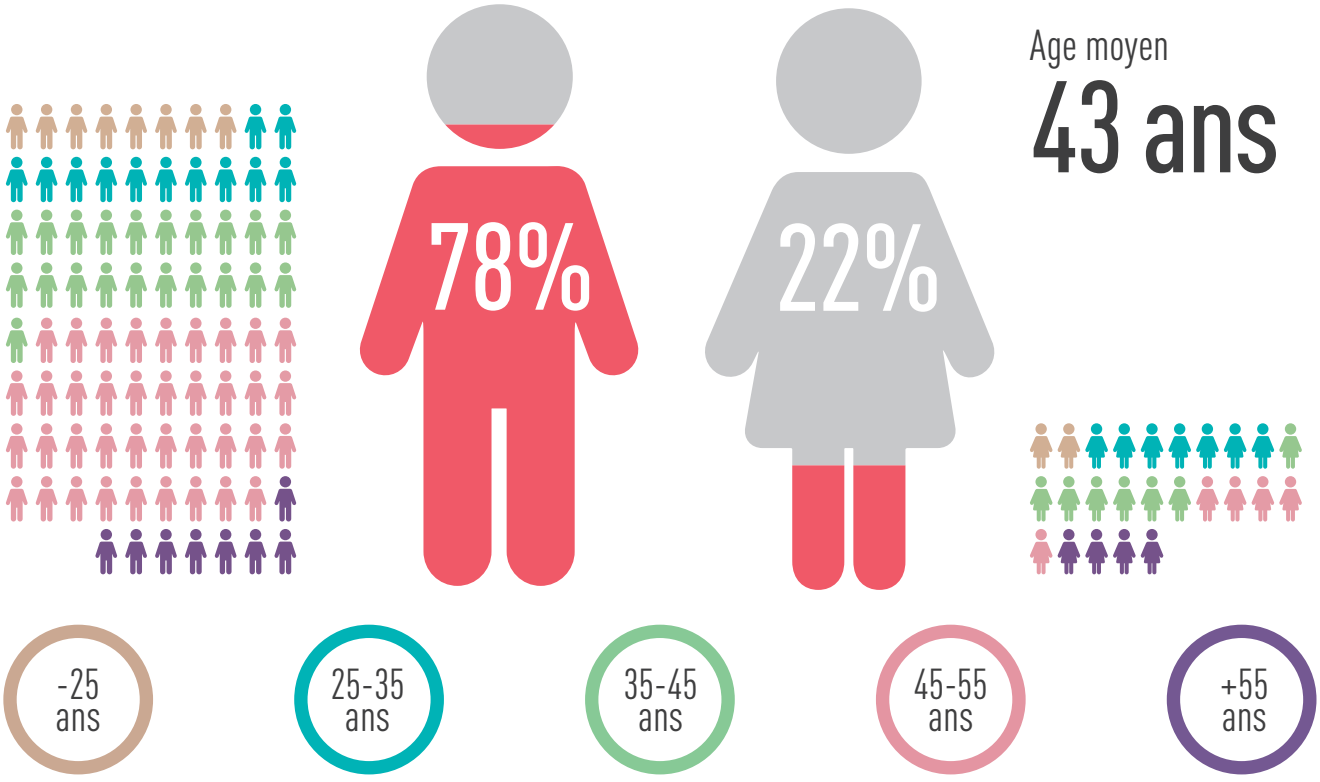

En 2017, 84 agents du SIMER ont suivi au moins une formation, représentant 67% de l'effectif.

2 448 heures de formations ont été dispensées, soit 408 jours sur l'année 2017 (+ 58% par rapport à 2016 : 238 jours).

Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail et le Comité Technique se sont réunis 5 fois en 2017, les principaux thèmes abordés :

- bilan social 2016
- bilan exercice incendie
- documents internes
- mise en place du nouveau régime indemnitaire
- bilan et plan de formation
- sectorisation et affectation des agents de déchèterie
- mise en place de la vidéo-protection en déchèterie
- organisation du travail et des congés.

En 2017, le nombre de jours d'arrêt est en baisse de 44% par rapport à 2016. Cette diminution est particulièrement sensible pour les accidents de travail qui reculent de 60%, 7 agents ont eu un accident de travail (contre 9 en 2016). Les arrêts consécutifs à une maladie ordinaire sont aussi en chute de 38%, 43 agents sur les 112 employés permanents (hors emplois aidés) ont été concernés.

Absentéisme entre 2014 et 2017

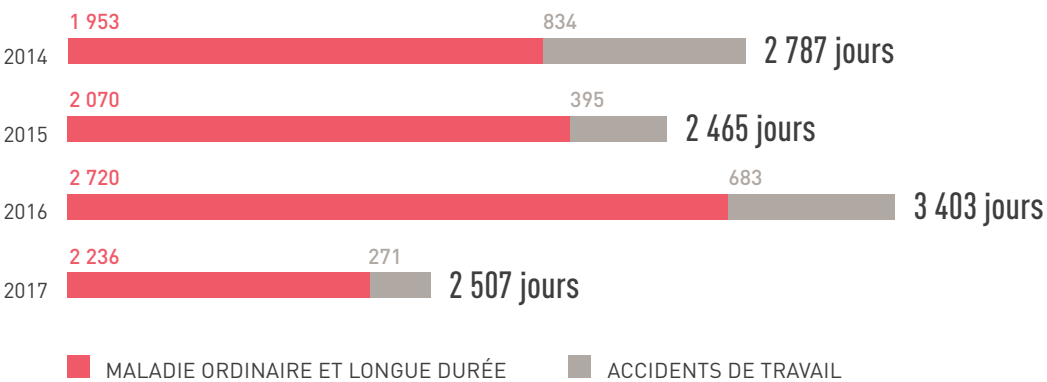

Organigramme 2017

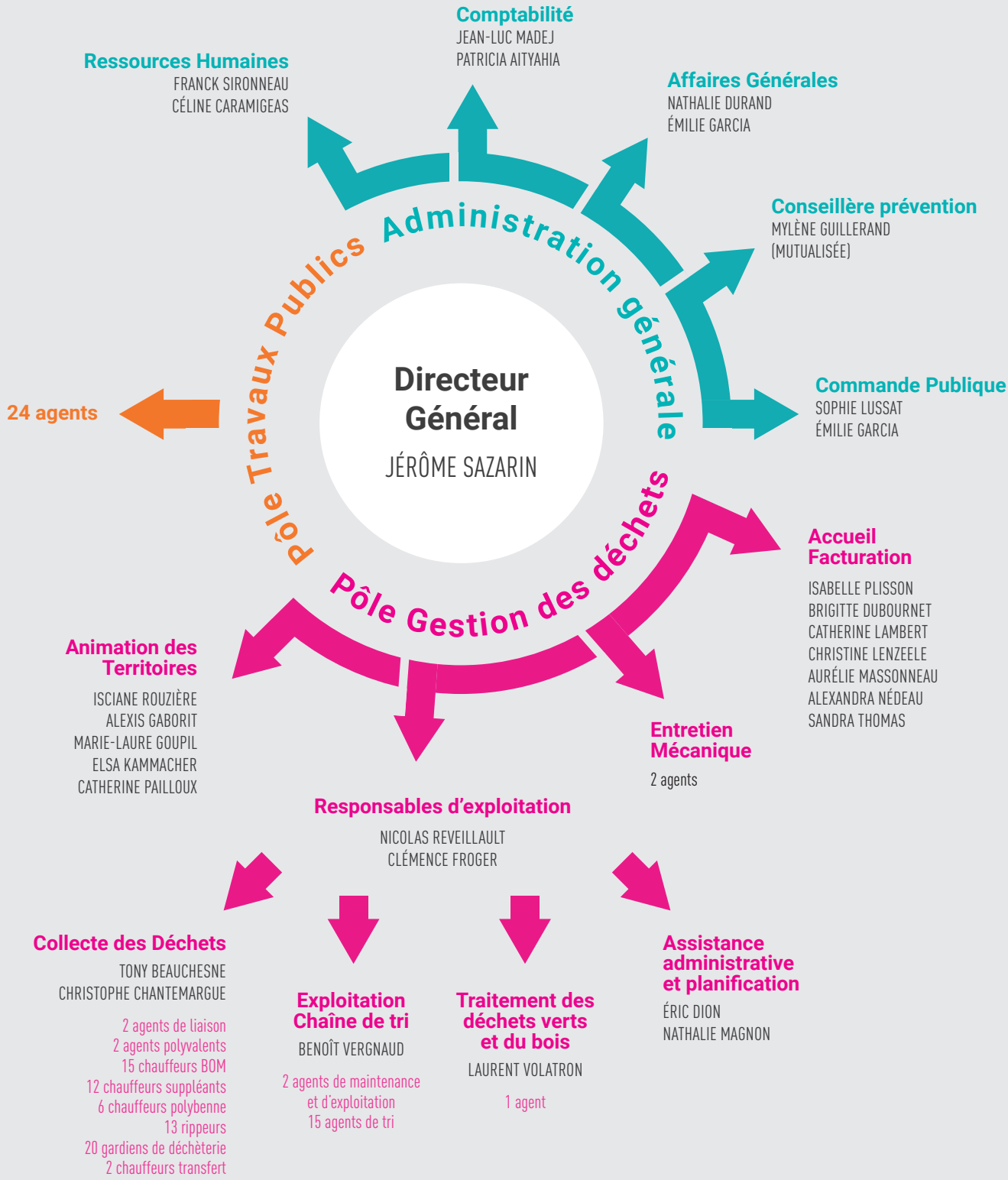

Projets 2018

Déchèteries

Modernisation de la déchèterie de La Trimouille / Déploiement d'un PASS déchets & de barrières d'accès / Caractérisation de bennes de tout-venant.

Eco-Pôle

Mise en place d'une démarche qualité sur le stockage des produits dangereux / Agrandissement du parking / Réfection de la plateforme de compostage et du système de traitement des lixiviats / Formation des agents de collecte et de déchèterie.

Animation des territoires

Opération foyers témoins / Lutte contre le gaspillage alimentaire en établissements scolaires / Formation des personnels communaux en charge des espaces verts à la réduction des déchets verts / Détournement des biodéchets des gros producteurs.

Stratégie de développement

Étude de scénarios pour la refonte du SPPGD / Signature d'un CODEC / Réponse à l'appel à projet CITEO pour la modernisation du centre de tri / Réponse à l'appel à projet régional OPREVERT pour la réduction et la valorisation des végétaux.

Siège Administratif et Pôle Travaux Publics

31 rue des Clavières BP 60040 - 86501 MONTMORILLON CEDEX
05 49 91 11 90 - siege.administratif@simer86.fr

Pôle Gestion des Déchets

Eco-Pôle - « La Poudrerie » - 86320 SILLARS
05 49 91 96 42 - ecopole@simer86.fr

www.simer86.fr

Graphisme : Priscilla Saule / www.priscillasaule.com
Crédits photos : SIMER, Sebastien LAVAL, Sèche Eco-Industries, Eco-Emballages, Alain Broetto, iStockphoto
Impression sur Cyclus Offset par l'imprimerie Delezenne